# Commission administrative paritaire n° 1 (CR & DR) du CNRS

## Liste présentée par Sud Recherche, membre de Solidaires

## CAP 2026 : quels enjeux ?

Depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019, le rôle des commissions administratives paritaires (CAP) a été très affaibli. Sous prétexte de « fluidifier le dialogue social », ce sont nos capacités à nous défendre qui ont été attaquées : au-delà de la réduction massive du nombre de représentantes et représentants dans ces instances, les CAP ont notamment perdu leurs prérogatives liées à la carrière et à la mobilité. Elles n'interviennent plus que pour examiner les refus de demande initiale ou de renouvellement de télétravail, les refus de demande de congés au titre du compte épargne-temps, les contestations du dossier professionnel, les refus de congés de formation syndicale, et bien entendu les sanctions disciplinaires. **Même diminuées, les CAP doivent demeurer un lieu de défense individuelle, sans pour autant ignorer la dimension collective.**

En votant Sud Recherche, vous ferez le choix du refus de toute compromission ou de tout arrangement : pas question de croire les directions sur parole, de sacrifier un dossier pour un autre.

Vous choisirez des élu-es attaché-es à décortiquer les causes réelles des situations problématiques, en prenant en compte de manière globale l'environnement de travail (organisation du travail, relation avec la hiérarchie, fonctionnement collectif…) et qui font des propositions et agissent afin de les traiter à la racine. Elles et ils n'accepteront pas que l'on sacrifie quelques fusibles pour alimenter la communication de la présidence ; elles et ils ne laisseront pas passer sans bruit les procédures-bâillon ou les sanctions demandées par une hiérarchie incapable d'organiser le travail. Mais nos élu-es n'auront pas non plus de complaisance envers celles et ceux qui abusent de leur(s) collègue(s) ou du collectif.

Vous choisirez des élu-es qui travaillent collectivement plutôt que de décider – ou de se débattre –dans leur coin ; des élu-es qui portent la solidarité entre toutes les catégories, tous les statuts.

En votant pour Sud Recherche, vous nous permettez aussi de poursuivre et d'amplifier notre action de défense individuelle, y compris devant les tribunaux. Nous communiquons peu sur nos succès ; d'autres le font plus que nous… Nous préférons obtenir des résultats.

### Reconquérir les droits de nous défendre !

Nos élu-es s'engageront pour redonner des moyens d'actions aux CAP, par exemple en enquêtant réellement sur les cas traités par les commissions. Car enquêter, c'est pouvoir accéder à la réalité des faits, à l'historique, aux circonstances, tant en matière disciplinaire qu'en cas de difficultés avec la hiérarchie.

Nous le pouvons encore : c'est quand on arrête la lutte que tout est perdu. Mais nous ne vaincrons que collectivement, sans oublier celles et ceux qui ont encore moins de droits, alors…

### STOP à la PRÉCARITÉ : TITULARISATIONS !

**Vous attendez plus d'équité**

**entre les différents statuts, entre les fonctions exercées, entre les femmes et les hommes :**

**soyez assuré-e-s de notre vigilance sur ces enjeux, dans tous les dossiers.**

## Nos Positionnements

Les CAP de chercheurs et chercheuses sont de plus en plus saisies pour des **licenciements suite à un avis d'insuffisance professionnelle** voté par une section du comité national. Nous luttons pour une meilleure coordination entre les sections du comité national et la CAP : le suivi du chercheur ou de la chercheuse en difficulté (connu sous le nom de « Suivi post-évaluation », SPE) ne doit pas être laissé entre les seules mains de l'administration. Nous dénonçons la politique mise en place par la précédente direction du CNRS qui demande aux sections de voter de façon plus expéditive l'insuffisance professionnelle, dès le deuxième avis réservé ; d'autant plus que les procédures pour insuffisance professionnelle débouchent quasi-systématiquement sur une décision de licenciement par le PDG, et ce, quel que soit le vote de la CAP. Pour Sud Recherche, la CAP doit pouvoir intervenir en amont et ne pas être cantonnée au vote sur le licenciement de l'agent-e ! Nous militons donc pour une information systématique de la CAP sur les cas de SPE et pour la mise en place de binômes issus de la CAP (1 élu-e et 1 nommé-e) pour suivre, au plus tôt, les situations les plus problématiques.

La CAP de chercheurs et chercheuses est aussi consultée pour les sanctions disciplinaires pouvant aller de l'avertissement jusqu'à la révocation. Nous souhaitons rétablir les CAP dans leur rôle de véritables alternatives à des diktats hiérarchiques. Nous mettons en évidence la situation concrète de l'agent·e dans son environnement hiérarchique et social, et tentons de démonter la mécanique du conflit (les causes profondes, les responsabilités réelles et les solutions possibles). Nous refusons que les sanctions disciplinaires soient un instrument de gestion du personnel.

La CAP est aussi compétente en cas de **refus de titularisation** des collègues en situation de handicap : c'est beaucoup trop tard, il faut absolument lui redonner les moyens d'intervenir dès l'apparition de difficultés pendant la période de contrat.

Vos élu-e-s ne sont pas là uniquement pour siéger autour d'une table, mais présent-es à vos côtés pour vous défendre tout au long de votre carrière. À tout moment, chacun-e d'entre vous peut les interpeller, entre autres **lorsque l'administration vous refuse certains droits** (travail à temps partiel, congé pour la formation, télétravail...).

**Pour la transparence et l'information de toutes et tous :** la présence de représentantes et représentants attentives et attentifs à la défense du personnel oblige l'administration à motiver ses décisions, y compris disciplinaires. Nos représentantes et représentants n'hésiteront pas à rendre publics – en accord avec l'agent-e – les abus dont elles ou ils auraient connaissance dans l'exercice de leur mandat.

## Votez et Faites voter pour les candidates et candidats SUD Recherche !

| | | | |
|---|---|---|---|
| Lucie BONY | CRCN | Perrine POUPIN | CRCN |
| Anthony PECQUEUX | CRCN | Sébastien ZAMITH | CRHC |
| Élise TANCOIGNE | CRCN | Antonin TOMASSO | CRCN |
| Bruno ALONSO | DR2 | Alexis ROY | CRCN |
| Nolwenn LESPARRE | CRCN | Samuel ALIZON | DR1 |
| Mehdi SAQALLI | CRCN | Julien DEMADE | CRCN |
| Sacha DAVIDSON | DR1 | Matthieu ADAM | CRCN |
| Samuel HAYAT | CRCN | Janique GUIRAMAND | CRHC |